Cfdt:

ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES

ATSEM

LA CFDT RESTE A L'OFFENSIVE

Depuis des années **la CFDT se bat pour que la situation des ATSEM soit améliorée** et que la **spécificité de leur métier** soit prise en compte, tant statutairement qu'au plan institutionnel et financier.

La CFDT a plus que contribué aux améliorations récentes concrètes, parfois seule contre tous : il ne suffit pas d'avoir des revendications, il faut aussi s'engager dans des négociations avec le gouvernement et les maires.

La CFDT a fini par convaincre sur bon nombre de points :

- redéfinition des missions et intégration à la « **communauté éducative** » de l'établissement scolaire,
- accès aux grades d'**agent de maîtrise**,
- **revalorisation financière** (*notamment grâce à PPCR combattu et dénoncé par la CGT, FO et SUD qui, finalement, crient au scandale face au report d'une année que le gouvernement a pu facilement justifier car PPCR n'était pas un accord majoritaire !*),
- accès particulier et adapté au concours d'**animateur territorial** (catégorie B).

LE 6 DÉCEMBRE 2018 JE VOTE ET JE FAIS VOTER CFDT

interco.cfdt.fr

VOTRE VOIX NOTRE ACTION VOTEZ CFDT

VOTRE VOIX NOTRE ACTION
VOTEZ CFDT

6 DÉCEMBRE 2018

ATSEM
LA CFDT CONTINUE À REVENDIQUER :

- Au moins **une[1] ATSEM par classe** ;
- **L'accès pour toutes les ATSEM à la formation**, notamment en prévoyant leur **remplacement systématique**, en particulier pour la **préparation aux concours** et l'**accès à d'autres cadres d'emplois**, mais aussi pour la **prévention (gestes et postures, entre autres)** et le **maintien dans l'emploi** ;
- Un recrutement par **concours sur titres** pour les personnes titulaires du CAP Petite Enfance[2], organisé en proximité géographique au plus près des collectivités (**périmètre de la CAP**), avec **un seul entretien** dont toutes les modalités doivent être cadrées par décret, portant sur un aspect concret du quotidien professionnel et sur la connaissance de l'environnement professionnel ;
- Pour les trop nombreuses « faisant fonction », l'obtention du **CAP par la VAE** (validation des acquis de l'expérience) avec d'éventuels modules complémentaires si besoin, permettant le **recrutement définitif dans le cadre d'emploi** ;
- L'obligation d'associer les ATSEM et leurs représentants à l'élaboration et l'évaluation d'une **charte locale** entre l'Éducation nationale et l'employeur territorial afin de supprimer les inconvénients, conflits ou incompréhensions liés à la « double hiérarchie ».

[1] Compte tenu de l'extrême féminisation de la profession (la CFDT préfèrerait une meilleure mixité), le féminin est ici employé.
[2] Ce CAP a été rénové et s'intitule désormais « CAP Accompagnant Éducatif Petite Enfance » (AEPE)

VOTRE VOIX NOTRE ACTION
VOTEZ CFDT

NE PAS JETER SUR LA VOIE PUBLIQUE

interco.cfdt.fr

Fédération Interco CFDT / 47/49 avenue Simon Bolivar / 75950 Paris cedex 19 / 01 56 41 52 52

UNE ÉDITION DE LA FÉDÉRATION INTERCO | 2018 | PAO : Studio Granite